

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2025

Présents / Hor zirenak: Virginie Sabaloue, Sabine Auge, Anne Marie Darguy, Karine Perez, Samuel Biscay, Patrick Barneche, Ramuntxo Oteiza, Frédéric Hernandez, Hervé Parachou et Arño Gastambide

Excusés/barkatuak : Chantal Echevertz, Maité Oxarango, Kattalin Duhalde, Koxe Barbier, Philippe Mongabure

1. Approbation rapports CLECT

RAPPORT N°1 : Evaluation des transferts de charges relatifs aux zones d'activités économiques (ZAE)

Par délibération du 28 septembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la liste et le périmètre des 35 ZAE communales transférées dans ce cadre à la Communauté d'Agglomération Pays Basque à compter du 1er janvier 2025. Ces zones concernent 20 communes.

L'évaluation correspondante des transferts de charges, étudiée en détail en séance de CLECT du 11 juin 2025, est fondée en premier lieu sur un inventaire patrimonial très précis, issu du recensement technique de tous les équipements des ZAE à transférer, avec validation contradictoire entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les communes concernées.

S'agissant d'un transfert de charges des communes vers la Communauté d'Agglomération Pays Basque, les montants retenus donneront lieu à une minoration des attributions de compensation des communes concernées (**voir tableau ci-contre**)

RAPPORT N°2 : Evaluation des transferts de charges relatifs aux voiries d'intérêt communautaire

Par délibération du 16 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé d'exercer la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ».

Ne sont conservées en voirie d'intérêt communautaire (VIC) à compter du 1er janvier 2025 que 18,5 km sur les 69,2 km d'origine. Ce qui implique de restituer 50,7 km de voiries aux communes concernées (Anglet, Bayonne et Biarritz)

S'agissant d'un transfert de charges de la Communauté d'Agglomération Pays Basque vers les communes, les montants retenus donneront lieu à une majoration des attributions de compensation des communes concernées (**voir tableau ci-contre**) **Après explications Validation du conseil municipal pour les deux points.**

2. Réfection toiture église – Plan de financement

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réfection de la totalité de la toiture de l'église. Il ajoute que le dossier de subvention auprès de la DRAC est établi, que le montant des travaux est estimé à 58 517.80€ HT et que le montant des études et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 6 500.00€ HT. Au-delà de la DRAC, il convient maintenant de solliciter de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel les autres subventions possibles pour ce type d'opération. Accord du conseil

Plan de financement prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	58 518,00 €	DRAC	12 800,00 €
Maîtrise d'œuvre	6 500,00 €	<i>Total subventions</i> Fonds propres	12 800,00 € 52 218,00 €
TOTAL	65 018,00 €	TOTAL	65 018,00 €

3. Réhabilitation et renaturation de la traversée du bourg

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de renaturation et la réhabilitation de la traversée d'Ayherre, avec un travail de sécurisation et un aménagement paysager, une mise en conformité de l'arrêt de bus, la réfection de la chaussée et du parking existant. Il ajoute que le dossier de subvention sera établi, que le montant des travaux est estimé à 461 500,00 HT et que le montant des études et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 24 720,00€ HT Il convient maintenant de solliciter de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération, le montant de 30 000 € provenant de la CAPB étant acquis.

Plan de financement prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	461 400,00 €	Département CAPB	170 000,00 € 30 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	24 720,00 €	<i>Total subventions</i> Fonds propres	200 000,00 € 286 120,00 €
TOTAL	486 120,00 €	TOTAL	486 120,00 €

Attention, la participation du département ne sera définitive qu'à partir du moment où le projet sera définitivement validé par ces services (pour le moment estimation) ; Accord du conseil

4. Subventions accordées aux associations 2025

Proposition d'attribution de subvention	2025	2024	2023
Abarratia	900,00	800,00	800,00
Irulegiko Irratia	260,00	230,00	230,00
ACCA Lehena	310,00	280,00	280,00
APE Ecole privée	600,00	540,00	540,00
CATM - PG d'AYHERRE	120,00	120,00	120,00
Journal Herria	350,00	300,00	300,00
Sos Laborari	275,00	250,00	250,00
Bidekoekin	250,00	230,00	230,00

Lurzaindia	400,00	350,00	350,00
Handisport Pays Basque	310,00	280,00	280,00
Izpindar	175,00	150,00	150,00
CIDFF	175,00	150,00	150,00
	4 125,00	3 680,00	3 680,00

5. Participation OGEC école privée et participation SEASKA

Forfait de Fonctionnement Ecoles sous contrat	2025	2024	2023
OGEC Ecole privée (790 € par enfant d'Ayherre)	16 590,00	17 050,00	15 200,00
Remb. Employé cantine/garderie	2 971,00	2 700,00	3 250,00
Seaska (790 € par enfant d'Ayherre)	22 910,00	25 575,00	24 320,00
	42 471,00	45 325,00	42 770,00

Le calcul des attributions découle du nombre d'élèves fréquentant ces écoles, multiplié par le coût de revient d'un élève scolarisé à l'école publique intercommunale (qui est passé de 675 € en 2021 à 790 € en 2025).

21 élèves d'Ayherre à l'école privée, 29 enfants dans les différentes Ikastola et pour informations, ce sont 39 enfants qui fréquentent les classes du Sivu BIGABAT.

Je vous propose également le vote de deux subventions exceptionnelles de 39 € au RASED pour le secteur d'Hasparren et à l'association Transports solidaires située à Ayherre pour 50 € (partage avec les autres communes du pôle).

Cotisation Biltzar, adhésion décidée en 2024, même montant pour 56.50€.

Accord du conseil pour tous ces points.

6. Programme voirie Proposition

Kurutzaldeko bidea	23 051,40 €
Abarriatiko bidea	5 722,08 €
Aire parcelle réserves d'eau 1 et 2	2 435,78 €
Arduarreko bidea, 2 portions	21 145,26 €
Londaitzeko bidea croisement	2 486,40 €
	54 841,14 €

Ces routes seront faites en priorité, nous ferons le point pour des purges ou zone complémentaire suivant budget.

Questions diverses : Remplacement Audrey Ipuy, Aménagement sortie Lauak, Vente au lotissement, Confirmation plan de financement de la rénovation du Pont, calendrier des élections municipales, **agents recensement**

La séance est levée à 21h30

Arño Gastambide